

2009/1611 - CONVENTION DE COPRODUCTION POUR UN DOCUMENTAIRE DE 52 MINUTES "LA GRANDE ANNEE" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Cap Canal, la chaîne de télévision éducative élaborée en partenariat par la Ville de Lyon et l'Education Nationale propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Cap Canal et la société de production La Cuisine aux images souhaitent coproduire un film documentaire de 52 minutes intitulé « La Grande Année ». Ils s'appellent Angelo, Solène, Louna et Benoît. Ils ont entre 10 et 14 ans. Nous avons déjà croisé leur destin atypique au cours d'une magnifique série intitulée « Au dessus des nuages ». Cette série, par les portraits de ces enfants « hors-normes » a connu un tel succès (récompenses dans de nombreux festivals...) qu'il nous a semblé important de poursuivre la route de ces enfants. En septembre 2009, ils passent de nouveaux caps : entrée au collège pour certains, changements d'établissements spécialisés pour les autres, et surtout les prémices d'une adolescence imminente. La caméra va les accompagner tout au long de cette nouvelle année, de cette grande année...

Cap Canal participera à ce documentaire d'un coût total de 88 222 euros HT.

Son apport sera de 5 200 euros HT en numéraire, soit une facture de 5 486 euros TTC et 17 760 euros en industrie net de taxes c'est-à-dire en conseil artistique, en moyens techniques de production et de post-production.

Les autres partenaires à la production sont :

- La Cuisine aux Images
- Le CNC.
- Préfecture du Rhône
- Région Rhône-Alpes
- Fondations et entreprises. »

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Education Petite - Enfance ;

**DELIBERE**

1. La production par Cap Canal d'un documentaire de 52 minutes intitulé « La Grande année » est approuvée.

2. La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et La Cuisine aux images est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense de 5 486 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205, fonction 213, programme ENVIRON, opération CAPCANAL, ligne de crédit 44285.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL